

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE
DU DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION D'EXPLOITER

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MEDITERRANEE
FOS SUR MER (13)

Fait à Aix-en-Provence, le 8 Juillet 2014

LE PROJET

Le présent dossier concerne la demande d'autorisation d'exploiter pour l'extension des activités de notre site de FOS-SUR-MER.

Actuellement centre de transit multimodal et de transformation de matériaux pour la production et la commercialisation des granulats nécessaires au BTP et à l'industrie régionale, notre plateforme est soumise, conformément à l'Arrêté Préfectoral du 27 Décembre 2013, à :

- ↳ **Autorisation** au titre de la rubrique **2515-1** : broyage, criblage, lavage de matériaux inertes,
- ↳ **Enregistrement** au titre de la rubrique **2517** : station de transit de produits minéraux solides.

Afin de développer les débouchés commerciaux de notre plateforme, tout en limitant le transport de granulats entre cette dernière et les installations « clients » que sont les postes d'enrobés et centrales à bétons, il est nécessaire et judicieux de regrouper sur le même site industriel toutes ces activités. C'est pourquoi nous souhaitons implanter sur le site, en complément des activités déjà en place :

- * un dépôt de bitume et une usine de fabrication de bitume modifié alimentés 100% par bateau,
- * une centrale d'enrobage alimentée par les deux installations ci-dessus ainsi que par la plateforme existante pour les agrégats,
- * une centrale à béton approvisionnée par la plateforme existante pour les agrégats mais également par la société CAP VRACS localisée à proximité immédiate pour les approvisionnements en ciment,
- * une installation de traitement et valorisation de déchets non dangereux non inertes (terres et sédiments).

Les avantages cumulés de notre projet sont les suivants :

- ✓ Fabrication de bétons et enrobés à faible émission de CO₂ ;
- ✓ Autonomie en granulats durs pour la fabrication des enrobés sur le bassin de consommation FOS-SUR-MER / Etang de Berre ;
- ✓ Simplification de la logistique pour la production de béton prêt à l'emploi, d'enrobés et de bitumes modifiés, et de ce fait accroissement de la productivité des outils industriels ;
- ✓ Meilleur contrôle des coûts en approvisionnement de granulats pour l'approvisionnement des activités associées (production d'enrobés et de béton) ;
- ✓ Réduction des pertes de produit lors des transferts (% humidité, pertes au sol...) et des pénalités (variabilité de la production) ;
- ✓ Développement de la coopération technique entre les entités du groupe EUROVIA.

A terme, le volume des activités peut être réparti de la façon suivante :

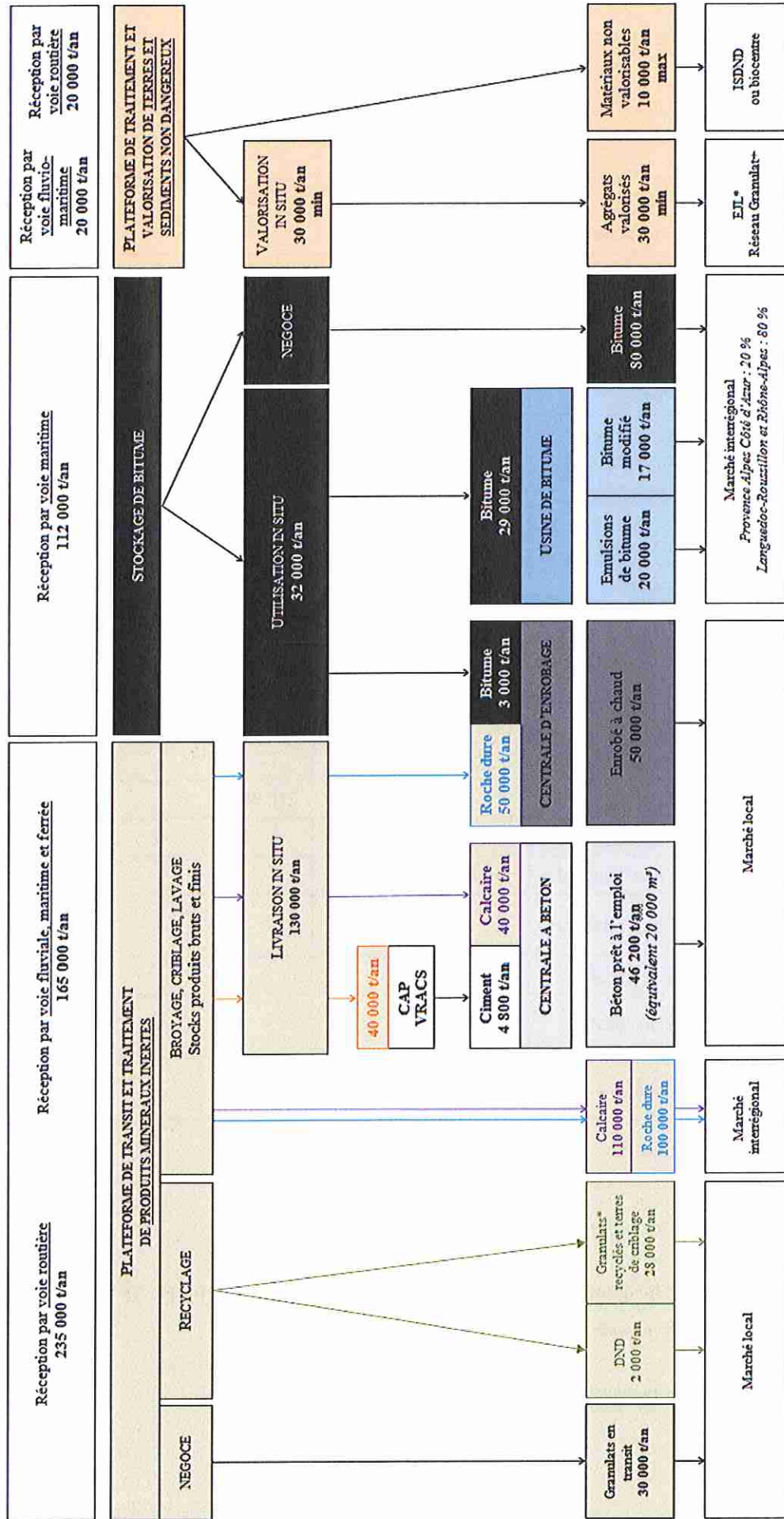
<i>en tonnes/an</i>		Voie routière	Voie ferrée	Voie fluviale	Voie maritime	TOTAL
Réception						
Granulats	Négoce	165 000	115 000			552 000 t/an
	Déblais locaux du BTP	30 000	-			
	Approvisionnement de la centrale d'enrobage	-	50 000			
	Approvisionnement de la centrale à béton	40 000	-			
Bitume	Négoce	-	-	-	80 000	
	Approvisionnement de la centrale d'enrobage	-	-	-	3 000	
	Approvisionnement de l'usine d'émulsion et de bitume modifié	-	-	-	29 000	
Terres/sédiments à traiter		20 000	-	20 000		
Expédition						
Granulats	Réemploi par la société CAP VRACS	<i>In situ : 40 000</i>				563 200 t/an
	Marché local	58 000	-	-	-	
	Valorisation local (DND)	2 000	-	-	-	
	Marché interrégional	-	210 000			
Bitume	Marché interrégional	80 000	-	-	-	
Bitumes modifiés	Marché interrégional	17 000	-	-	-	
Emulsions de bitume	Marché interrégional	20 000	-	-	-	
Enrobés à chaud	Marché local	50 000	-	-	-	
Béton prêt à l'emploi	Marché local	46 200	-	-	-	
Matériaux inertes	Marché local	20 000	-	-	-	
Terres et sédiments traités	ISDND	20 000	-	-	-	

DND : Déchets Non Dangereux

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Nota : l'écart constaté entre la quantité sortante et la quantité entrante s'explique par les produits annexes (additifs, eau) ajoutés lors de la fabrication des différents produits

L'organisation de nos différentes activités est schématisée en page suivante.



*Agrégats valorisés sur la plateforme EIL dans le cadre du réseau Granulat+ au niveau de la zone de recyclage des déchets du BTP

La classement du site, selon la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, évolue de la façon suivante :

↳ Classement à Autorisation, au titre des rubriques :

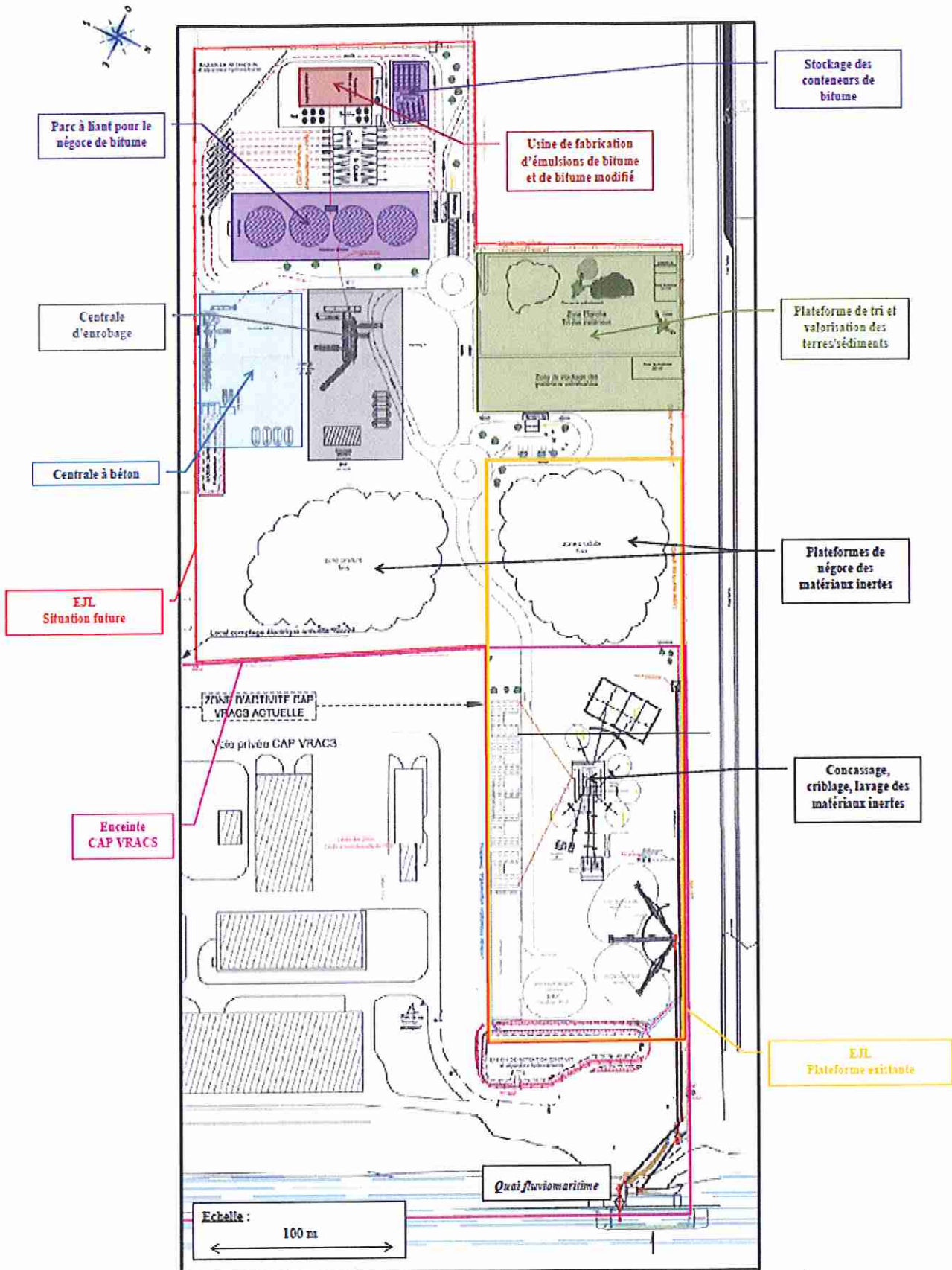
- 1520** Dépôt de matières bitumineuses (18 220 tonnes)
- 1521** Emploi de matières bitumineuses (80 tonnes)
- 2515-1** Broyage, concassage, criblage de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes (815 kW)
- 2517** Transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux non inertes (49 970 m²)
- 2521-1** Centrale d'enrobage à chaud (400 t/h)
- 2640-2** Emploi de pigments minéraux (25 t/j)
- 2716** Transit de déchets non dangereux non inertes (4 500 m²)
- 2791** Traitement de déchets non dangereux (1 000 t/j)

↳ à Déclaration, au titre de la rubrique :

- 2518** Installation de production de béton prêt à l'emploi (2 m³)
- 2662** Stockage de matières polymères (500 m³)
- 2910-A** Installation de combustion alimentée au gaz naturel (6 MW)
- 2915-2** Procédé de chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles (31 500 litres)

Le plan en page suivante localise les différentes installations du site.

LOCALISATION DES INSTALLATIONS (VOIR PLANS EN PIECE 8/8 DU DOSSIER)



RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

➤ Etat initial

La plateforme multimodale de matériaux de construction concernée par la présente extension est située sur la zone industrielle de la commune de FOS-SUR-MER, dans le département des Bouches-du-Rhône, à proximité de la Darse n°1 du secteur minéralier. Elle présente une surface de 41 400 m², dont plus de la moitié sont localisés dans l'enceinte de la société CAP VRACS. Elle occupe une partie de la parcelle n°2 de la section AB.

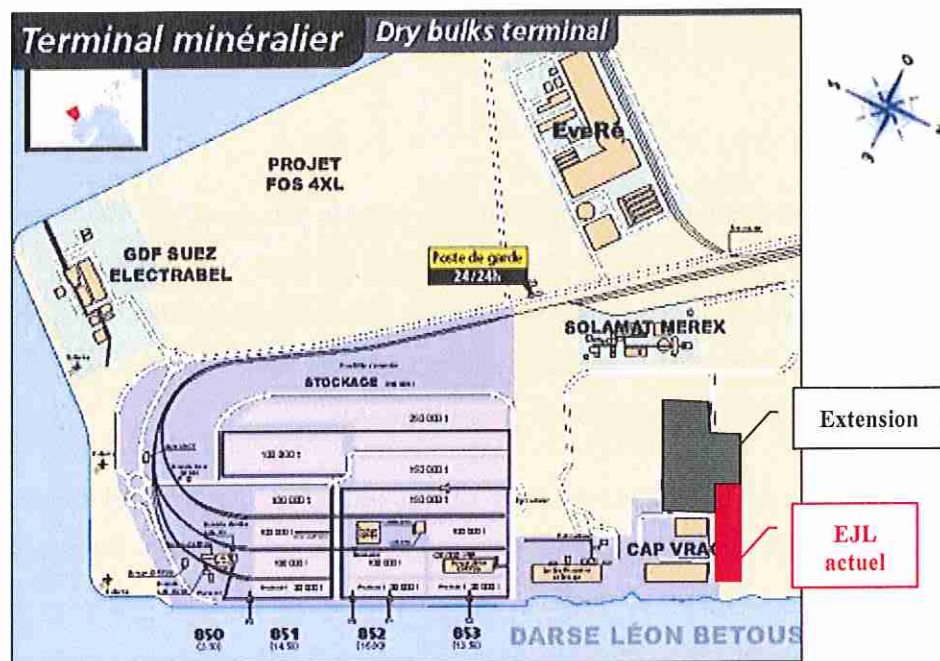
Dans le cadre du projet d'extension, la surface des terrains occupée est portée à 9,7 ha. Notre site s'étend sur une autre partie de la parcelle n°2 de la section AB ainsi que sur une partie de la parcelle n°61 de cette même section.

L'ensemble des terrains occupé est localisé en zone NAE du Plan d'Occupation des Sols de la commune, réservée au développement des activités qui ne trouvent pas leur place dans les secteurs urbains. Elle comporte deux sous-secteurs dont le secteur NAE 1, qui inclut notre projet. Ce secteur est spécifique à la zone industrialo-portuaire de FOS-SUR-MER ; l'industrialisation ne peut y être admise que dans le cadre de la procédure de la Zone d'Aménagement Concerté. Des périmètres d'isolement Z1 (zone à effets létaux en cas d'accidents) et Z2 (zone à effet significatifs ou irréversibles) sont définis dans ce secteur. Notre site comme son extension ne sont pas concernés par ces périmètres d'isolement.

Les abords des terrains occupés par notre site sont les suivants :

- * au Nord, des parcelles non affectées, puis les usines KEM ONE et ASCOMETAL,
- * à l'Est, le bassin d'orage partagé avec CAP VRACS puis la Darse n°1 puis la société ARCELOR MITTAL,
- * au Sud, les installations CAP VRACS, puis PHOCEENNE DE BROYAGE et le terminal minéralier,
- * à l'Ouest, la route permettant l'accès au site, les usines de traitement de déchets SOLAMAT MEREX et EVERE puis la Darse n°2.

Les premières habitations sont situées à plus de 5 km au Sud-ouest de notre plateforme, au-delà de la zone industrielle, sur la commune de PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE.



Les terrains que nous occupons ne sont pas inclus dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, ni dans une zone NATURA 2000 ou dans une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux. Toutefois, ces terrains sont actuellement à l'état naturel.

➤ Effets du projet et mesures envisagées

Le tableau disponible ci-après synthétise les effets générés par le projet en tenant compte des mesures prises pour supprimer ou limiter ces effets.







Les effets cumulés avec d'autres installations à proximité sont très limités.

Le projet est compatible avec tous les schémas, plans et programmes connus à ce jour.

Légende du tableau ci-après :

TEMP. : Temporaire

PERM. : Permanent

<i>Effets</i>		<i>Enjeux</i>	
	<i>Positif</i>	0	<i>Peu sensible</i>
	<i>Nul</i>	+	<i>Sensible</i>
	<i>Très faible</i>	++	<i>Très sensible</i>
	<i>Faible</i>	+++	<i>Extrêmement sensible</i>
	<i>Moyen</i>		
	<i>Important</i>		

	ENJEUX	EFFETS			MESURES	EFFETS RESIDUELS		DEPENSES (K€)
		DIRECT	INDIRECT	TEMP.		PERM.	DIRECT	
Milieu physique	Climat	0		X	-	Voir § Trafic et qualité de l'air		Cf Trafic
	Atmosphère	++		X	-	Voir § Qualité de l'air		Cf Air
				-	X	/		/
	Décapage							
	Egouttures	+		X	-	- Imperméabilisation des zones d'activité - Bacs de dépotage - Séparateurs hydrocarbures et bassins avec vannes de sectionnement		30 000 €
	Eaux sanitaires			X	-	- Pas de rejet au milieu naturel		5 000 €
	Déchets	+		X	-	- Déchets stockés en bennes étanches sur des surfaces imperméabilisées spécifiques à chaque activité - Déchets spéciaux stockés à l'abri des intempéries - Confiés à des sociétés agréées		Intégrées aux coûts de production
	Ecoulement	0		X	-	- Pas de forage - Pas de rejet des eaux sanitaires - Pas de rejet des eaux de process - Eaux pluviales majoritairement collectées		Intégrées aux coûts de production
	Qualité	+		X	-	- Pas de rejet des eaux sanitaires - Eaux pluviales non collectées non polluées		/

	ENJEUX	EFFETS			MESURES	EFFETS RESIDUELS		DEPENSES (k€)
		DIRECT	INDIRECT	TEMP.		PERM.	DIRECT	
Milieu physique (suite)	Ecoulement	+		X	-			Cf ci-dessus
	Eaux superficielles	++		X	-			5 000 €
Milieu naturel	Fourrés de tamaris	++		-	X			
	Zones rudérales	+		-	X			
	Pelouses méditerranéennes subnitrophiles	+		-	X			
	Communautés aux les Cannes de Ravenne	++		-	X			/
	Routes	0		-	X			
	Lagunes industrielles et canaux salins	+		-	X			
	Saladelle dure	+++		-	X			2 000 €
Flore	++		-	X			6 000 €/an pendant 3 ans	

	ENJEUX	EFFETS			MESURES	EFFETS RESIDUELS		DEPENSES (k€)	
		DIRECT	INDIRECT	TEMP.		PERM.	DIRECT		INDIRECT
Milieu naturel (suite)	Flore (suite)	Burgane sans épines			-	X			6 000 €/an pendant 3 ans
		Lys de mer			-	X			
		Ophioglosse commun			-	X			
		Canne de Ravenne			-	X			
	Invertébrés	Truxale méditerranéenne			-	X			/
		Pélobate cultripède			-	X			Talus : 10 000 € Corridor : 5 000 € 20 000 € d'étude sur 3 ans (pour rappel)
		Pélodyte ponctué			-	X			
		Crapaud calamite			-	X			
	Amphibiens			-	X				
	Reptiles			-	X				

	ENJEUX	EFFETS			MESURES	EFFETS RESIDUELS		DEPENSES (K€)	
		DIRECT	INDIRECT	TEMP.		PERM.	DIRECT		INDIRECT
Milieu naturel (suite)	Bondrée apivore	++		-	X				
	Milan noir	++		-	X				
	Faucon pèlerin	++		-	X				
	Oecnidème criard	++		-	X	- Adaptation du calendrier des travaux			
	Guêpier d'Europe	++		-	X	-		/	
	Huppe fasciée	++		-	X	-			
	Coucou geai	++		-	X	- Adaptation du calendrier des travaux			
	Faucon crécerelle	+		-	X	-			
	Cochevis huppé	+		-	X	- Adaptation du calendrier des travaux			
	Minioptère de Schreibers	+++		-	X				
	Noctule de Leisler	++		-	X				
	Pipistrelle pygmée	++		-	X	- Clôtures dépourvues de barbelés et de systèmes répulsifs électrifiés		/	
	Pipistrelle commune	+		-	X				
Pipistrelle de Kuhl	+		-	X					
Paysage	0		X	-	- Implantation en ZI - Peu de constructions - Teintes adaptées - Végétalisation des zones non occupées		Intégrées aux coûts de production		

	ENJEUX	EFFETS			MESURES	EFFETS RESIDUELS		DEPENSES (k€)
		DIRECT	INDIRECT	TEMP.		PERM.	DIRECT	
Milieu humain	Trafic routier	++		X	-			
	Trafic ferroviaire	0		X	-			
	Trafic fluvial	0		X	-			Intégrées aux coûts de production
	Trafic maritime	0		X	-			
	Habitat	0		X	-			/
Activités économiques et touristiques	Contexte socio-économique			X	-			/
	Activités agricoles			X	-			/
	Activités industrielles et économiques	+		X	-			/
	Activités de loisirs			X	-			/
Réseaux	Eau/électricité	+		-	X			80 000 €
	Gaz naturel	+		-	X			100 000 €
	Autres	0		-	X			/

	ENJEUX	EFFETS			MESURES	EFFETS RESIDUELS		DEPENSES (K€)
		DIRECT	INDIRECT	TEMP.		PERM.	DIRECT	
Milieu humain	Patrimoine culturel, historique, archéologique	0		X	-	/		/
	Santé des riverains et des tiers	++	Liés aux rejets atmosphériques	X	-	Voir § air		Cf air
			Liés aux odeurs	X	-			
Risques technologiques	KEM ONE	+		X	-	Voir § trafic		/
	LYONDELL	+		X	-			
	Autres	0		X	-			
Risque naturel	Inondation	0		X	-	- Limitation des surfaces imperméabilisées - Bassin de tamponnement		Cf. eau et sols
	Feu de forêt			-	X			
	Risque sismique			X	-			
Ambiance sonore	Riverains	0		X		- Concassage/criblage dans un bâtiment fermé - Installations annexes dans une enceinte close - Capotage des installations - Blindage caoutchouc des chutes bruyantes - Equipements conformes CE - Chargement/déchargement effectués moteurs à l'arrêt		Intégrées aux coûts de production
	Tiers	+		X				

ENJEUX	EFFETS			MESURES	EFFETS RESIDUELS		DEPENSES (k€)
	DIRECT	INDIRECT	TEMP.		PERM.	DIRECT	
Qualité de l'air	Poussières	++			<ul style="list-style-type: none"> - Stockage des matériaux fins en bâtiments protégés des vents dominants - Fillers/ciment stockés en silo - Principales pistes revêtues et nettoyées - Arrosage des pistes non revêtues et des stockages à faible granulométrie - Installations et convoyeurs à bande capotés - Broyeur/cribles dans un bâtiment fermé - Camions d'expédition de produits fins bâchés ou arrosés - Arrosage sur le tapis de sortie du broyeur et sur toutes les jetées de tapis ; les poussières sont récupérées sur le tapis aval - Brumisation des chutes de mise en stock - Hauteur de chute limitée lors de la manipulation par les engins - Points d'accumulation nettoyés 		Intégrées aux coûts de production
				X	-		
	Fumées et odeurs	++			<ul style="list-style-type: none"> - Fioul TBTS pour la centrale, gaz naturel pour la chaudière - Système de dépoussiérage sur les rejets de la centrale d'enrobage - Réglage des brûleurs - Hauteurs de cheminée déterminées pour permettre une bonne dispersion 		Intégrées aux coûts de production
	Gaz de combustion		X	-			

	ENJEUX	EFFETS			MESURES	EFFETS RESIDUELS		DEPENSES (k€)	
		DIRECT	INDIRECT	TEMP.		PERM.	DIRECT		INDIRECT
Fumées et odeurs (suite)	Vapeurs de bitume			X	-			Intégrées aux coûts de production	
Qualité de l'air (suite)	Routier			X	-				
	Ferré			X	-				
	Fluvial			X	-				
	Maritime			X	-			Intégrées aux coûts de production	
Emissions lumineuses				X	-			15 000 €	

Entreprise responsable et soucieuse du respect de l'environnement, nous avons souhaité nous engager **au-delà de nos obligations réglementaires**.
Cet **engagement volontariste** en faveur de l'environnement se traduit concrètement dans le cadre du projet par la mise en œuvre de 4 actions

majeures :

- ✓ le **report modal** vers la voie d'eau et la voie ferrée :
- ✗ approvisionnement en bitume de la plateforme exclusivement par voie maritime,
- ✗ réception et expédition d'une partie des produits minéraux solides notamment par voie fluviale, maritime et ferroviaire.
- ✓ le recours à partir de trafic routier existant à du **double fret**¹ permettant de neutraliser l'impact du transport résiduel effectué par la route,
- ✓ l'engagement dans la **Charte Environnement des Industries de Carrières** illustrée notamment par la qualité de réaménagement de nos sites,
- ✓ l'engagement responsable dans le **Réseau Granulat** + dont l'objectif est d'économiser la ressource naturelle et participer à l'**éco-construction**.

¹Double fret : valorisation du trafic existant qui retourne à vide au terminal minéralier après livraison en direction de GARDANNE / LA MALLE

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DES DANGERS

Les principaux risques liés à l'exploitation de notre site sont synthétisés ci-dessous.

- L'analyse des incidents et accidents recensés sur des installations comparables à celles concernées par notre projet montre que les phénomènes dangereux prépondérants sont l'incendie et l'épandage de produit polluant tel que le bitume. Les causes majoritairement identifiées sont les défaillances humaines et matérielles. Les conséquences de ces événements sont généralement limitées, bien que des dégâts corporels soient recensés dans près de la moitié d'entre eux.
- Au vu des produits stockés et utilisés dans le cadre de nos activités, les risques mis en avant sont les suivants :
 - ✖ majoritairement un déversement accidentel, susceptible de générer une pollution du milieu naturel, éventuellement suivi de l'inflammation de la nappe formée en cas de liquide inflammable (fluxant, fioul TBTS, carburant),
 - ✖ un départ de feu au niveau des additifs solides ou des déchets,
 - ✖ une fuite de gaz naturel éventuellement suivie d'une explosion,
 - ✖ en moindre mesure un départ de feu voire un blève au niveau des aérosols. Il est important de souligner toutefois le faible volume en jeu et leur stockage dans un local coupe-feu, comme à l'heure actuelle.
- L'analyse des risques liés à nos installations a montré qu'aucun événement n'est susceptible d'avoir des effets à l'extérieur de notre site. De ce fait, **aucun accident majeur potentiel n'est retenu** dans le cadre de l'étude.
- Seul les risques liées aux sociétés KEM ONE et LYONDELL CHIMIE France, localisées à proximité, sont retenus (risque de bris de vitres en cas d'explosion et risque d'émissions toxiques). Une alarme est prévue sur le site ainsi que deux sas étanches dans deux des bungalows du site. Ces derniers sont, de plus, orientés de telle sorte que les éléments vitrés soient localisés sur le côté opposé à l'usine KEM ONE ;
- Les risques spécifiques, tels qu'un accident de type routier, ferroviaire, aérien ne sont pas retenus, de même que les risques naturels.

Des mesures techniques et organisationnelles sont effectives afin d'éviter que les événements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent ou pour en limiter les conséquences. Les principales mesures sont présentées ci-dessous.

↳ Organisation de la sécurité

- Les membres du personnel présents sur le site reçoivent une formation en matière de sécurité. Ils sont formés à la conduite à tenir en cas de sinistre et à la manipulation des extincteurs. Des exercices sont organisés régulièrement. Au moins un salarié est titulaire du Brevet de Sauveteur Secouriste du Travail.
- Les entreprises extérieures font l'objet d'un Plan de prévention et d'un permis de feu lorsque nécessaire. Le suivi au quotidien de leurs activités est réalisé par le chef de site.
- Des consignes générales de sécurité sont en place : interdiction de fumer, vitesse de circulation limitée, port des EPI obligatoire ...
- Les équipements, installations ou systèmes importants pour la sécurité font l'objet de contrôles périodiques par des organismes agréés et de vérifications périodiques régulières.

↳ Dispositions constructives : le hangar de stockage est équipé de parois REI 120 (coupe-feu 2h) et la paroi de séparation avec l'usine d'émulsion est constituée d'un mur REI 120 (coupe-feu 2h), dépassant en façades et en toiture.

↳ Protection contre les pollutions accidentelles :

Toutes les mesures sont prises pour prévenir toute pollution accidentelle et notamment :

- ✘ L'ensemble des produits liquides est stocké sur rétention (bitume, émulsions de bitume, bitumes modifiés, produits chimiques, produits de maintenance) – à noter que le bitume est un produit pâteux à température ambiante et donc non liquide ;
- ✘ Les conteneurs maritimes de bitume pour lesquels la mise en place d'une rétention est impossible, sont localisés sur une aire imperméabilisée dirigeant tout écoulement accidentel vers un bassin de rétention, correctement dimensionné et équipé d'une vanne de sectionnement ;
- ✘ L'ensemble des aires d'activités où sont manipulés des produits susceptibles de causer une pollution du milieu naturel est imperméabilisé ;

- ✖ Les quais de chargement des produits bitumineux sont de plus constitués en point bas permettant ainsi de collecter tout écoulement. Cette aire est équipée en complément d'un bac de dépotage ;
- ✖ Les canalisations de transfert du bitume depuis le quai fluvio-maritime sont testées à l'air avant tout dépotage ;
- ✖ Un protocole de sécurité est en place avec l'ensemble des chauffeurs intervenant sur le site ;
- ✖ Des kits anti-pollution sont mis à disposition du personnel. A noter de plus la présence de sable en abondance sur le site ;
- ✖ L'ensemble des bassins de collecte sont étanches, équipés d'un séparateur hydrocarbures traitant les effluents avant rejet et d'une vanne de sectionnement.

↳ Système de détection et alarme : de façon générale, notre personnel sur site est à l'origine de la détection des incidents et de l'utilisation des moyens de protection et d'alerte le cas échéant. Plus particulièrement pour certaines installations :

- ✓ Le hangar de stockage est équipé d'une détection incendie ;
- ✓ La chaudière est équipée d'une détection de gaz naturel ;
- ✓ L'installation de chauffage par fluide caloporteur est équipée d'une sonde thermique asservie au fonctionnement du système (arrêt en cas de température haute).

↳ Moyens d'intervention :

- Le site dispose d'extincteurs adaptés aux risques et correctement répartis sur la plateforme et dans les engins.
- Le débit requis en cas d'incendie est estimé à 60 m³/h soit 180 m³ pour trois heures. A cet effet, deux poteaux sont installés en complément des deux poteaux incendie utilisables à l'heure actuelle.
- Le volume d'effluents à confiner en cas de sinistre est variable selon les bassins versants considérés (de 160 m³ à 650 m³ en fonction des activités considérées). Chaque bassin versant est relié à un bassin de rétention spécifique, équipé d'une vanne de sectionnement et dimensionné de façon à pouvoir confiner les eaux d'extinction incendie en complément d'une pluie éventuelle.

Les mesures de prévention et de protection permettent de faire face efficacement aux incidents d'exploitation éventuels.

